

Rapport annuel de durabilité 2024

CPR Invest – Climate Action

Données du portefeuille sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Chiffres clés 2024¹

CPR Invest – Climate Action

68,9%



Part des investissements du portefeuille avec des objectifs SBT validés²

47,5%



Part du portefeuille noté A par le CDP

1,9M€



Encours du fonds

-29%



Réduction moyenne de l'intensité carbone du portefeuille vs l'indice MSCI ACWI sur l'année³

309 096 €

Financement de projets de réduction ou de séquestration carbone en Inde et au Brésil⁴

97%



Taux de participation aux Assemblées Générales des entreprises en portefeuille

501



Actions d'engagement menées au cours de l'année avec les entreprises en portefeuille

[1] Sources : CPRAM et Amundi, données au 31/12/2024 [2] Initiative Science Based Targets <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action> [3] Les données carbone sont fournies par Trucost. Les données CDP et SBT sont fournies par les deux fournisseurs (plus de détails page 18) et disponibles sur leur site Internet respectif : <https://www.cdp.net/en/responses>. [4] Détails et méthodologie en page 14.

On a tous une bonne raison de financer la transition climatique

CPRAM a fait le choix dès 2018 de proposer à ses clients des solutions d'investissement dans la transition climatique. Volonté d'aligner son mode de consommation du quotidien et ses choix d'épargne pour un épargnant particulier, gérer le risque de transition de ses actifs pour un assureur, répondre à une exigence réglementaire pour un institutionnel... chaque profil d'investisseur a sa ou ses motivations pour financer l'action climatique.

Notre rôle en tant que gestionnaire d'actifs responsable est de proposer à nos clients, quel qu'il soit et quelle que soit sa motivation une solution d'investissement. C'est ce qui nous a conduit depuis le lancement de CPR Invest – Climate Action à construire une offre large, sur toutes les classes d'actifs et via différents profils de risque. L'année 2024 aura été celle de la reconnaissance du marché avec trois appels d'offres remportés sur l'expertise Climat. Totalisant plus de 400 millions d'euros, ces fonds sont la démonstration de notre capacité à répondre aux cahiers des charges de nos clients et leur proposer des solutions sur mesure pour les plus ambitieux : liste d'exclusions spécifiques, intégration d'actifs non cotés, trajectoire PAB,...

2024 marque aussi l'accélération de notre dynamique sur les stratégies Buy & Watch avec le franchissement du cap de 500 millions d'euros d'encours. Notre fonds flagship CPR Invest - Climate Action a vu son encours sous gestion progresser de 500 millions d'euros en un an pour atteindre 1,86 milliards à fin 2024. Se faisant les encours totaux de notre gamme Climat sont en progression de 64%⁵.

Nous sommes conscients que dans l'investissement côté, l'engagement actionnarial constitue le principal levier d'additionnalité de nos investissements. Il est aussi clé pour accompagner la transition des grandes entreprises cotées et viser collectivement l'objectif de l'Accord de Paris⁶. Notre pouvoir d'influence en tant que gestionnaire d'actifs de premier plan à l'échelle mondiale est plus que jamais mis au service de l'action climatique avec des ressources et actions renforcées en ce sens dans le cadre du plan stratégique 2025 d'Amundi. Une action d'engagement sur cinq avec les émetteurs du portefeuille Climate Action concernait la transition vers une économie bas carbone. Publication des émissions de scope 3, objectifs Net Zéro, initiative SBT, alignement des rémunérations avec des indicateurs ESG... sont autant d'exemple de campagne menée avec les entreprises.

Les équipes de CPRAM sont fières de vous présenter les résultats et illustrations concrètes de notre approche pour participer à notre niveau aux efforts collectifs vers la neutralité carbone.

[5] Encours au 31/12/2024

Les fonds de la gamme climat de CPRAM sont les sept compartiments CPR Invest (Climate Action, Climate Action Euro, Climate Bonds Euro, Climate Ultra Short Term Bond et les Buy&Watch Climate Target), le fonds de droit autrichien Amundi CPR Climate Action, la gamme de 3 fonds développés pour un de nos réseaux partenaires français ainsi que des fonds d'épargne salariales et les fonds dédiés lancés en 2024.

[6] <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

Financer la transition vers une économie net zéro

S'inscrire dans la théorie du changement

CPR Invest – Climate Action⁷ et l'ensemble des fonds gérés au sein de la gamme Climat visent à rechercher des effets positifs pour la planète au même titre que la performance financière. La théorie du changement appliquée à l'investissement responsable présente une logique d'intervention montrant les ressources et moyens déployés par la société de gestion et les actions concrètes pour aboutir aux objectifs visés et ainsi opérer un changement vertueux pour la Société. La ressource financière liée à notre activité d'investissement et aux actifs qui nous sont confiés apparaît comme le contributeur le plus direct pour mener les réalisations essentielles.

Néanmoins, les activités de Recherche & d'Analyse extra-financière et surtout d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons s'avèrent être le levier majeur d'influence, particulièrement dans le cas des actions cotées. Nos initiatives au niveau de la société de gestion en faveur de notre écosystème viennent compléter le dispositif de la chaîne d'intervention quand ils sont en lien avec les effets positifs recherchés et la gestion des externalités négatives.

Activités	Réalisations	Résultats attendus	Impacts recherchés à long terme
Ressources financières	Activité d'investissement	Fléchage des investissements vers les meilleures pratiques environnementales	Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre globalement en accompagnant les entreprises cotées dans leur transition climatique :
		Exclusion des mauvaises pratiques ESG : normatives, sectorielles et approche par les risques ESG, controverses	
		Mesure, suivi et amélioration d'indicateurs permettant d'atteindre l'ambition Net Zero et gérer les externalités négatives	
Expertise	Recherche & développement	Création de la méthodologie en partenariat avec le CDP puis collaboration avec le CDP et SBT pour le lancement de la méthodologie de température des portefeuilles	- Financer la transition de l'ensemble des secteurs même les plus émetteurs si les plans de transition sont suffisants - Financer les solutions / activités qui permettent d'assurer la transition directement ou qui permettent aux autres secteurs de réaliser leur propre transition
	Accompagnement des sociétés en portefeuille	Actions d'engagement en lien avec les ambitions Net Zero et ESG au-delà	
		Vote systématique aux AG des entreprises	
Gouvernance et stratégie	Engagement et objectifs ESG au niveau de la société de gestion	Pédagogie auprès des entreprises sur notre approche et leur positionnement	
		Communication des résultats extra-financiers	
		Audit externe au travers de la labellisation	
		Signataire et membre actif d'initiatives : Climate Action 100+, Net zero Asset Managers, Finance for Biodiversity, Portfolio Decarbonization Coalition....	
		Financement de projets du CDP et SBT	
		Financement de projets de compensation carbone volontaire	



Source : CPRAM, 2024

Objectifs de durabilité et cadres de référence

Climate Action a pour objectif de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre globalement en accompagnant les entreprises cotées dans leur transition climatique pour atteindre la neutralité carbone. D'une part, cela passe par le financement des entreprises de l'ensemble des secteurs, même les plus émetteurs si les plans de transition sont crédibles (poids significatif sur les secteurs à fort impact climat). D'autre part, cela passe par le financement des solutions qui permettent d'assurer la transition directement (ex : énergies renouvelables) ou qui permettent aux autres secteurs de réaliser leur propre transition (ex : piles à combustible pour transformer l'hydrogène vert en vecteur d'énergie).

L'atteinte de ces objectifs est dépendante de plusieurs facteurs externes dont notamment la convergence des pratiques des gestionnaires d'actifs. Toutefois, la mise en œuvre de réglementations en faveur de la transition vers une économie net zéro associée à des plans de financement public ambitieux devraient donner une impulsion favorable afin d'harmoniser les standards d'investissements en la matière.

[7] Nommé « Climate Action » pour la suite du rapport.

L'objectif s'inscrit dans le cadre des **Accords de Paris** et de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies dont les deux principaux sont l'**ODD 13** qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et l'**ODD 7** qui vise à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial et à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique⁸.

Méthodologie et processus d'investissement

Pour atteindre cet objectif, **CPRAM a lancé dès 2018 et en partenariat avec le CDP sa première solution d'investissement adressant la gestion du risque climatique**. Si la méthodologie s'est enrichie depuis avec des objectifs Net Zero⁹, l'univers des entreprises évaluées par le CDP dans le cadre de son questionnaire Climat est toujours le point de départ du processus d'investissement. L'ONG britannique est pionnière dans la déclaration environnementale des entreprises en envoyant annuellement depuis plus de 20 ans un questionnaire sur les risques climatiques et opportunités bas carbone aux plus grandes entreprises du monde et historiquement aux plus émettrices de gaz à effet de serre. Toutes les entreprises ne sont en effet pas au même niveau de

maturité sur la prise en compte des enjeux climatiques. C'est bien la finalité de l'évaluation du CDP : mesurer la performance environnementale des entreprises, identifier les meilleures pratiques et créer un cercle vertueux de transparence et d'amélioration des pratiques. A partir des réponses fournies dans le questionnaire annuel, la méthodologie de notation du CDP par palier permet d'évaluer la performance environnementale d'une entreprise sur une échelle comprise entre A et D (A étant accordé aux entreprises ayant les meilleures pratiques). Les équipes de gestion vont sélectionner celles présentant les pratiques les plus vertueuses en faveur des ambitions climatiques et complètent leur analyse des objectifs Science Based Targets (SBT).

Les gérants peuvent sélectionner jusqu'à 10 % d'entreprises non notées par le CDP si la nature de leurs activités est en lien direct avec la transition climatique comme par exemple les entreprises de la chaîne de valeur des énergies renouvelables, ce que nous appelons les valeurs « solutions ». En complément et afin de mieux gérer les externalités négatives, s'ajoutent des critères d'exclusion liés aux mauvaises pratiques ESG (normatives, sectorielles, critères environnementaux ESG – analyse interne Amundi) et aux controverses graves (fournisseurs externes). Parmi les exclusions sectorielles du Groupe, Amundi a une politique claire et stricte sur le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels¹⁰.



[8] <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

[9] Des émissions Net Zéro de gaz à effet de serre sont atteintes lorsque les émissions résultant de l'activité humaine sont équilibrées globalement par des absorptions sur une période spécifiée.

[10] Plus de détails dans la politique ESG de CPRAM disponible sur le site Internet <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/investissement-responsable/documentation-esg>

De l'univers initial à l'univers éligible

Une sélection exigeante

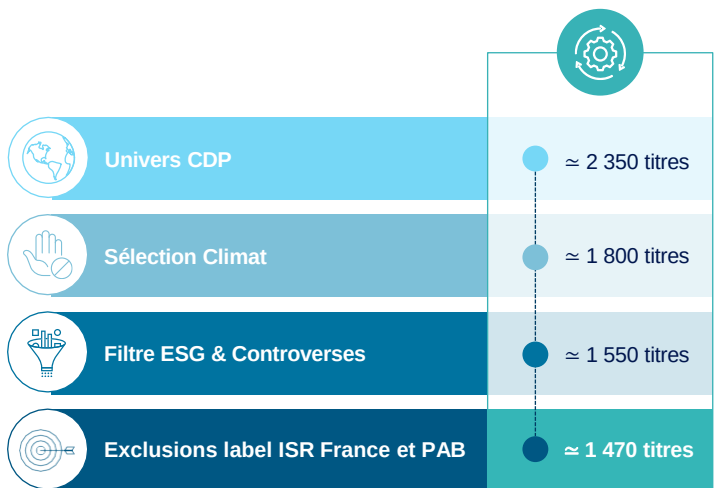
Au 31 décembre 2024, l'univers de départ composé des émetteurs répondant au questionnaire Climat du CDP - quelle que soit leur note - est constitué de 2 333 titres (après l'application des filtres de liquidité). Cet univers couvre 79,7% du MSCI ACWI. Au sein de cet univers, 786 émetteurs sont notés A, 933 B et 351 titres sont notés C mais avec des objectifs SBT validés. Au total, 993 émetteurs ont des cibles SBT validés, 213 sont engagés dans un processus SBT et 71 sont sortis de l'initiative.

Répartitions croisées notes CDP & initiatives SBT de l'univers initial

Note CDP	Répartition CDP	Objectifs SBT validés	Engagés SBT	Sortis de SBTi	Pas d'engagement SBT
A	786	538	47	21	180
B	933	349	98	29	457
C	417	79	52	14	272
D	190	24	16	7	143
F	3	2			1
non notés	4	1			3
	2333	993	213	71	1056

Répartitions croisées secteurs & régions

	Amérique	Asie	Europe	Afrique & Moyen-Orient	Total
Télécommunications	1,2%	1,2%	1,2%	0,8%	4,5%
Consommation Discrétionnaire	3,9%	3,6%	2,9%	1,3%	11,7%
Consommation de Base	3,1%	2,1%	1,9%	0,9%	8,0%
Énergie	1,9%	0,4%	1,0%	0,3%	3,7%
Finance	3,2%	4,3%	4,4%	1,4%	13,3%
Santé	2,9%	1,3%	1,6%	0,7%	6,5%
Industrie	6,8%	6,2%	5,5%	1,4%	20,0%
Technologie de l'information	5,5%	4,9%	1,4%	1,7%	13,5%
Matériaux	4,0%	2,6%	1,9%	1,1%	9,5%
Immobilier	1,8%	1,6%	1,2%	0,2%	4,9%
Services aux collectivités	1,5%	1,1%	1,5%	0,2%	4,4%
Total	35,9%	29,4%	24,7%	10,0%	100,0%



Source : CPRAM, 2024

Construction de l'univers éligible

Les différentes étapes de construction de l'univers éligible telles que décrites précédemment conduisent à exclure plus de 34% de l'univers initial réparties comme suit :

- 535 titres exclus selon notre approche Climat
- 363 titres exclus par notre approche ESG par les risques et 21 titres exclus pour des raisons de controverse
- 115 titres exclus aux titres du label ISR France et de l'application des critères PAB.

Il convient de noter qu'un émetteur peut être exclu pour une ou plusieurs raisons.

Les portefeuilles de la gamme climat incluant Climate Action s'inscrivent en outre dans les **Ambitions Net Zero du groupe**. Amundi reconnaît que seul un scénario compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles devrait être considéré comme compatible avec le plus haut niveau d'ambition fixé dans l'Accord de Paris. Le scénario d'émissions nettes nulles d'ici à 2050 établi par l'Agence internationale de l'énergie¹¹ est conçu pour montrer ce qui est nécessaire dans les principaux secteurs, par différents acteurs, et à quel moment, pour que le monde atteigne des émissions nettes nulles de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels d'ici à 2050. Les fonds sont donc gérés de manière à ce que leur intensité carbone suive une trajectoire alignée sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Ils s'engagent ainsi à atteindre **un objectif de réduction de 60 % minimum de leur intensité carbone moyenne sur la période 2019-2030 par rapport à leur indice de référence, avec un objectif intermédiaire de -30 % en 2025**. Cela revient à respecter une trajectoire de décarbonation de 7% minimum par an pour le portefeuille. En outre et afin d'encourager la transition des secteurs fortement émetteurs, le poids de ces secteurs dans le portefeuille doit représenter au minimum 75 % de leur poids au sein de leur indice de référence respectif.

Au-delà de l'investissement, l'engagement actionnarial et la sensibilisation de tous

Le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et notamment avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis est déterminant face à l'urgence climatique.

Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Manager en 2021 et est signataire ou membre de nombreuses coalitions ou initiatives de référence sur le climat. Par exemple, en tant que membre actif de l'initiative Climate Action 100+, Amundi pilote l'engagement sur plusieurs secteurs comme les matériaux de construction ou les compagnies aériennes. En Asie, dans le cadre de la coalition Asia Investor Group On Climate Change (AIGCC), Amundi participe particulièrement au programme d'engagement sur le secteur des Utilities.

Dans le cadre de ses Ambitions ESG 2025¹², **Amundi s'est fixé pour objectif d'engager le dialogue sur les enjeux climatiques avec 1 000 entreprises supplémentaires**. La transition énergétique et la préservation du capital naturel sont deux axes d'engagement prioritaires du Groupe. Cela se traduit aussi bien dans les actions d'engagement qu'au travers du vote actif aux Assemblées Générales.

Actuellement cinq grands thèmes sont particulièrement adressés autour de la transition énergétique : la neutralité carbone, l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur pour le calcul du scope 3 des émissions carbone, la sortie du charbon thermique, les émissions de méthane ou encore les risques physiques. Près de 1 700 émetteurs uniques ont été engagés en 2024 sur le climat. La politique d'engagement et les modes d'escalade sont décrits dans la politique Investissement Responsable disponible sur le site Internet de CPRAM tout comme le rapport d'engagement annuel du Groupe Amundi¹³.

Comme elle le fait pour elle-même, Amundi encourage les entreprises à soumettre aux votes des actionnaires sa stratégie climatique lors de l'Assemblée Générale, résolution dite « **Say on climate** ». Un cadre d'analyse spécifique est défini par secteur ; il est transparent et les entreprises concernées par un vote d'opposition de la part d'Amundi sont informées des raisons et axes d'amélioration attendus dans leur stratégie. En outre, Amundi a soutenu encore en 2024 plus de 80% des résolutions déposées par les actionnaires en lien avec le climat. Le Groupe considère que cela contribue à encourager et améliorer la transparence des entreprises.

Chez CPRAM, nous voyons aussi la promotion de notre gamme Climat comme un moyen de sensibiliser les investisseurs notamment institutionnels et entreprises à l'impact de leurs activités et pratiques sur la planète. Pour les accompagner et apporter des éclairages nécessaires, de nombreux papiers de nos ingénieurs recherche et économistes ont été publiés ces dernières années (méthodologies, réglementation, impacts économiques, plans de financement, politiques économiques, ...).

Par ailleurs, nous nous engageons dans une démarche de transparence en communiquant régulièrement sur les indicateurs extra-financiers des entreprises dans lesquelles nous investissons et d'opposabilité en réalisant des audits réguliers de notre méthodologie et de nos process. Les fonds de la gamme Climat ont tous reçu le label d'Etat ISR France¹⁴.

Enfin, la **politique RSE** de CPRAM cherche à être en cohérence avec les ambitions thématiques de nos stratégies d'investissement. Depuis 2021, nous avons initié une **démarche de compensation carbone volontaire** en finançant des projets de réduction ou de séquestration carbone comme le développement de l'éolien, la préservation forestière ou encore la fourniture de foyers de cuisson améliorés à la hauteur des émissions carbone de nos fonds Climat.

[11] International Energy Agency (IEA) <https://www.iea.org/> [12] Amundi Ambition ESG 2025, disponible sur le site https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG

[13] <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/investissement-responsable/documentation-esg> [14] Liste des fonds labellisés disponible ici : <https://www.lalabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises/>

Cas d'impact¹⁵

Veolia, facilitateur de la gestion durable des ressources¹⁶

Le Groupe Veolia a pour ambition de devenir l'entreprise de référence de la transformation écologique. Présent sur les cinq continents avec près de 220 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions utiles et concrètes pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Ses trois métiers complémentaires adressent des objectifs de développement durables essentiels pour une transition environnementale juste et répondent à l'objectif d'investissement de notre solution Climate Action.

Veolia aide en effet collectivités et industriels à préserver les ressources, à dépolluer et à régénérer les matières et l'énergie, tout en contribuant à la croissance économique locale :

- Eau : conception et exploitation d'usines de production et de distribution d'eau potable, assainissement, réduction des fuites, réutilisation des eaux usées et dessalement pour sécuriser la ressource.
- Déchets : collecte, tri, recyclage, valorisation matière et énergétique, et traitement des déchets dangereux (position de leader sur ce segment).
- Énergie : services énergétiques pour collectivités et industriels, efficacité énergétique, réseaux de chaleur et de froid, production d'énergies locales décarbonées.

En février 2024, Veolia a introduit GreenUp, son programme stratégique opérationnel conçu pour accélérer le déploiement de solutions concrètes, abordables et répliquables qui dépolluent, décarbonent et régénèrent les ressources. GreenUp, c'est :

- des priorités d'investissement et d'industrialisation structurées à court terme,
- l'activation de différents leviers comme les bioénergies, les technologies de l'eau, le traitement des déchets dangereux ou encore l'efficacité énergétique
- des objectifs opérationnels mesurables à horizon 2027 (vs 2024) : l'augmentation des émissions évitées de +30 % (= scope 4) , la préservation d'au moins 1,5 milliard de m³ d'eau douce et le traitement de 9 millions de tonnes de déchets dangereux.

En outre, Veolia se place parmi les meilleurs acteurs de son secteur selon notre évaluation ESG propriétaire.

Veolia a formalisé une trajectoire Net Zero 2050 alignée sur un réchauffement contenu à +1,5 °C : la Science Based Targets initiative (SBTi) a validé ses objectifs à court terme et enregistré son engagement vers la neutralité nette en 2050.

Les efforts d'engagement du Groupe Amundi ont contribué à obtenir des avancées concrètes de Veolia sur le charbon. Ces engagements se traduisent notamment par un calendrier clair de sortie du charbon thermique dans les pays de l'OCDE d'ici 2030, l'ouverture d'une trajectoire pour réduire progressivement l'exposition au charbon en Chine d'ici 2040, et l'allocation d'un programme d'investissements de 1 274 milliards d'euros pour transformer les centrales concernées. L'ensemble des mesures concrétisent la volonté de réduire la dépendance au charbon et structure la voie vers une production d'énergie moins carbonée.

Objectifs chiffrés

-50 %

sur les scopes 1 et 2
d'ici à 2032 (vs 2021)

-30 %

sur le scope 3 d'ici
2032 (vs 2021)

+50 %

sur le scope 4 d'ici à
2030 (vs 2024)

Net zéro

en 2050 pour les
scopes 1, 2 et 3 en
s'alignant sur
l'objectif 1,5°C de
l'accord de Paris

[15] A titre d'exemple uniquement.

[16] Sources : <https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2025/04/veolia-rapport-esg-2024.pdf> ; https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2025/03/VEOLIA_ESG_FR_V2.pdf ; <https://www.veolia.com/fr/groupe/veolia-en-bref> ; <https://www.csr-performance.veolia.com/environmental/combatt-climate-change/save-and-preserve-energy-resources> ; <https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2024/04/integrated-report-2023-2024-veolia.pdf> ;

[17] Le Scope 4, également appelé "émissions effacées", est un concept propre à Veolia, pour valoriser les réductions d'émissions de GES de tiers grâce aux solutions de décarbonation du Groupe. Veolia s'assure que le Scope 4 relève d'une comptabilité différente de celle de ses émissions Scope 1, 2 et 3 et qu'elles ne peuvent en aucun cas être soustraites de ces dernières.

Deux exemples concrets d'innovation :





PlastiLoop¹⁸

Veolia a lancé en 2022 la plateforme intégrée PlastiLoop, un réseau de plus de 30 usines sur 3 continents, afin que ses clients puissent s'approvisionner en résines de plastique recyclées partout dans le monde. Sa gamme de polymères structurés par application permet l'intégration dans la chaîne de production de nombreux secteurs industriels : Emballage, Textile, Agriculture, Mobilier et Électroménager, Véhicules, Industrie et Logistique, Construction et Bâtiment.





Beyond PFAS

BeyondPFAS est l'initiative de Veolia dédiée à la lutte contre les PFAS, capable de détecter plusieurs milliers de composés et d'améliorer la filtration de l'eau potable grâce à des investissements dans les filtres à charbon actif. 30 unités mobiles ont été déployés en France et Veolia se fixe un objectif d'installer 100 systèmes de traitement aux États Unis d'ici 2029. BeyondPFAS combine innovation technologique, détection sur le terrain et interventions opérationnelles pour réduire la contamination, limiter les déchets concentrés en PFAS et rétablir l'accès à une eau potable plus sûre.

[18] <https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2022/10/CP-Lancement-Plastiloop-veolia-20102022.pdf>

Cas d'impact

First Solar, facilitateur d'une production solaire responsable¹⁹

Fondée en 1999, First Solar est une entreprise américaine spécialisée dans les technologies solaires, disposant d'unités de production principalement aux États-Unis, en Malaisie et au Vietnam. En 2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,7 milliards USD et employait environ 8 100 personnes. First Solar se classe parmi les dix premiers fabricants mondiaux de panneaux solaires et vise à porter sa capacité de production mondiale annuelle à près de 25 GW d'ici 2026.

L'activité de l'entreprise porte particulièrement sur la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions photovoltaïques à grande échelle destinées aux réseaux électriques et aux utilisateurs industriels. La décarbonation de la production d'électricité constitue le cœur de la transition énergétique à laquelle First Solar entend contribuer.

Sa technologie et son modèle circulaire permettent d'accompagner des réductions significatives d'émissions pour les systèmes électriques et les clients industriels, positionnant l'entreprise comme un acteur clé du passage à des systèmes énergétiques plus durables.

Ainsi, First Solar s'inscrit pleinement dans la philosophie d'investissement du fonds et contribue à l'objectif de durabilité visé. Par ailleurs, elle respecte les niveaux d'exigence de notre évaluation ESG et ne présente pas d'externalités négatives non adressées par des actions d'engagement de la part des analystes ESG Amundi.

First Solar a adopté des objectifs de réduction carbone validés par l'initiative SBT en 2023 (année de référence 2020) :

- une réduction absolue de ses émissions scopes 1 et 2 de 34 % d'ici 2028 et de 95 % d'ici 2050.
- pour le scope 3, une baisse de 45 % des émissions liées aux biens et services achetés, rapportées par MW, d'ici 2028, avec un objectif à long terme de -97 % pour l'ensemble des catégories du scope 3 par MW d'ici 2050.

First Solar se fixe également un objectif de 100 % d'électricité renouvelable pour ses opérations mondiales d'ici 2028 (objectif avancé à 2026 pour les opérations aux États-Unis) et poursuit des réductions ambitieuses de sa consommation d'eau et de ses déchets. Sa performance environnementale est reconnue par le CDP (A), qui valide la qualité de son reporting climatique et ses actions de réduction des émissions, et par MSCI (AA), qui souligne une solide maîtrise des risques ESG.



Exemple d'innovation : site de production de Tamil Nadu

L'usine de fabrication de First Solar à Tamil Nadu, en Inde, illustre l'approche de l'entreprise en matière de gestion de l'eau et d'économie circulaire. Selon les rapports de l'entreprise, l'usine fonctionne avec un prélèvement d'eau douce net à zéro en s'appuyant entièrement sur de l'eau municipale traitée en tertiaire et sur un vaste système de réutilisation et de recyclage sur site pour les besoins des procédés. Toutes ces mesures permettent de diminuer l'intensité en eau de la production, soutiennent la sécurité hydrique locale et montrent comment une production à grande échelle peut intégrer des pratiques d'économie circulaire sans compromettre l'alimentation en eau des communautés locales.

[19] Sources : <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/publication/electric-utilities/companies/first-solar/#:~:text=Targets%20and%20emissions,a%201.5%C2%B0C%20pathway>

https://www.firstsolar.com/-/media/First-Solar/Sustainability-Documents/FirstSolar_Corporate-Responsibility-Report_2025.pdf?dl=1

https://www.firstsolar.com/-/media/First-Solar/Sustainability-Documents/FirstSolar_Sustainability-Report_2024.pdf?dl=1

Exemple de non investissement

Prenons l'exemple d'un groupe majeur du secteur énergétique européen qui exerce des activités en amont (exploration et production de pétrole et de gaz) et en aval (raffinage, distribution et services pétroliers). L'entreprise développe par ailleurs des solutions liées à l'hydrogène et au captage stockage de CO₂, mais une part significative de son chiffre d'affaires et de ses investissements demeure orientée vers l'extraction et le développement d'énergie fossiles.

L'exclusion du fonds est évidente dès l'analyse initiale : l'exposition importante aux activités pétrolières et gazières empêche l'alignement avec les critères d'un benchmark Paris Aligned (PAB) et les projets d'exploration/expansion annoncés sont incompatibles avec une trajectoire conforme aux objectifs de l'accord de Paris de limitation du réchauffement climatique à 1,5 - 2 °C.

Malgré des restrictions d'investissement sur l'ensemble des fonds de notre gamme Climat et biodiversité ainsi que nos fonds labellisés, l'entreprise peut être présente dans d'autres portefeuilles d'investissement. Amundi continue donc à mener des actions d'engagement régulière avec le Groupe. En effet, nous jugeons que les plus grands émetteurs ont le plus fort levier d'impact lorsqu'ils s'engagent et qu'un dialogue exigeant peut

entraîner des changements systémiques. C'est pourquoi nous maintenons un engagement actif, y compris en soutenant la résolution *Say on Climate*, tout en rappelant nos exigences.

Dès qu'une controverse apparaît pour une entreprise dans laquelle nous intervenons, nous nous mobilisons en analysant et en discutant d'un plan de remédiation : mobilisation d'équipes multidisciplinaires, évaluation rapide des impacts, demande de mesures chiffrées et d'échéances, suivis réguliers et escalade graduée si les progrès sont insuffisants. Cette méthode pragmatique vise à convertir le dialogue en résultats mesurables, ou à renforcer nos actions (votes, démarches collectives, révision d'exposition) si nécessaire.

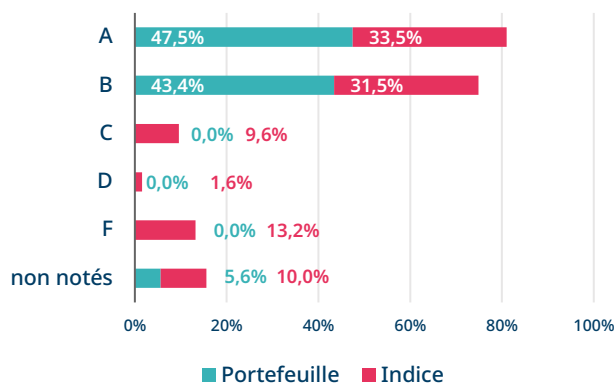


Indicateurs du profil environnemental & climatique de Climate Action²⁰

Évaluation du CDP

Notre méthodologie est illustrée parfaitement dans ce graphique qui affiche la répartition par note CDP. La totalité des investissements du portefeuille est réalisée sur des entreprises notées A ou B, contre 65% seulement pour le MSCI ACWI. De plus, les émetteurs notés A sont légèrement privilégiés par rapport aux émetteurs B. La part de non notés en portefeuille correspond aux valeurs dites « solutions ».

Répartitions croisées notes CDP Portefeuille vs indice



Source : CPRAM

Engagement auprès de l'initiative SBT

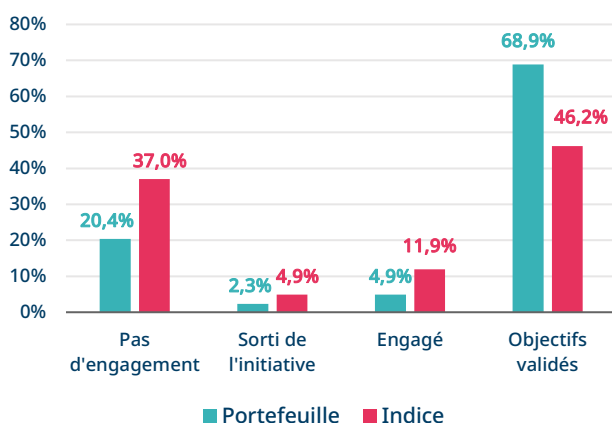
A titre d'information, près de 69% du portefeuille est investi dans des entreprises qui ont obtenu une validation de leurs objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂ par l'initiative SBT. Même si cette proportion est légèrement en retrait par rapport à l'année passée, ces entreprises ne représentaient que 48% en 2022 et même seulement 39% en 2021.

20 % du portefeuille n'a pas d'objectifs SBT alors que cette proportion monte à 37 % pour l'indice. A noter que près de 5 % de l'indice s'est désengagé de l'initiative contre 2,3% au sein du portefeuille.

Le portefeuille n'a pas d'objectif d'amélioration de cet indicateur à ce jour.

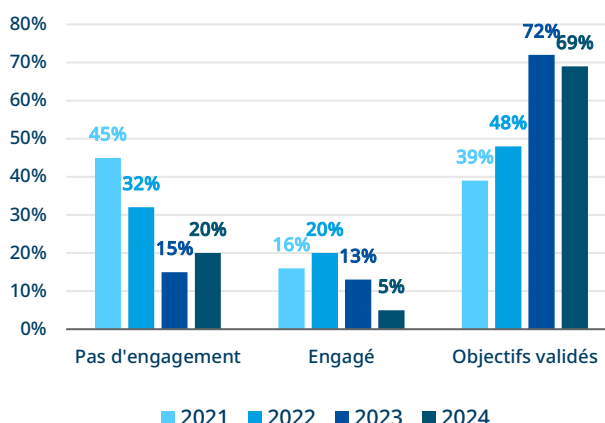
L'analyse des émetteurs en portefeuille ayant des objectifs SBT validés vise à positionner le fonds dans une trajectoire de décarbonation. Il finance alors bien la transition des entreprises qui réduisent leurs émissions et reflète ainsi la décarbonation de l'économie.

Répartition des engagements SBT Portefeuille vs indice



Source : CPRAM

Évolution des engagements SBT au sein du portefeuille depuis 2021



Source : CPRAM

[19] Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Les données CDP et SBT sont fournies par les deux fournisseurs et disponibles sur leur site Internet respectif : <https://www.cdp.net/en/responses> et <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

Emissions carbone

Le portefeuille affiche au 31/12/2024 une intensité carbone de 108 téq CO₂ (par million d'euros de chiffre d'affaires) alors que celle de l'indice MSCI ACWI est à 161 téq CO₂. En moyenne tout au long de l'année 2024, le portefeuille réduit de 29% l'intensité carbone de ses investissements par rapport à l'indice MSCI ACWI.

Quant à elle, l'empreinte carbone du portefeuille est de 38 téq CO₂ (par million d'euros investi) contre 68 pour l'indice. L'écart est de -43 % en moyenne sur l'année 2024.

Malgré une hausse marquée de l'intensité carbone du portefeuille et de l'indice en 2022, le portefeuille Climate Action se positionne en-deçà de l'indice et s'inscrit bien dans la trajectoire de décarbonation fixée à horizon 2030. La crise sanitaire a entraîné dans un premier temps un ralentissement économique inédit et une baisse importante des émissions carbone avant une forte reprise économique et donc une hausse des émissions.

Exposition aux secteurs les plus émetteurs

Afin d'assurer la transition vers une économie « net zero », il faut financer la transformation des secteurs les plus émetteurs en carbone. L'exposition à ces secteurs au sein du portefeuille Climate Action s'élève à 20,35%. Cette exposition représente bien au minimum 75 % du poids de ces mêmes secteurs au sein de l'indice de comparaison qui se situe lui à 22,79%.



Portefeuille

+20,35 %

Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

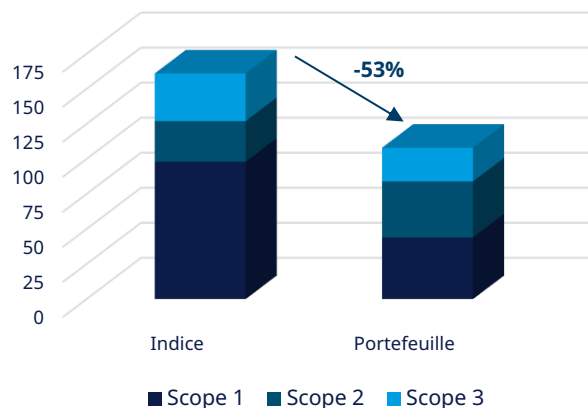


Indice

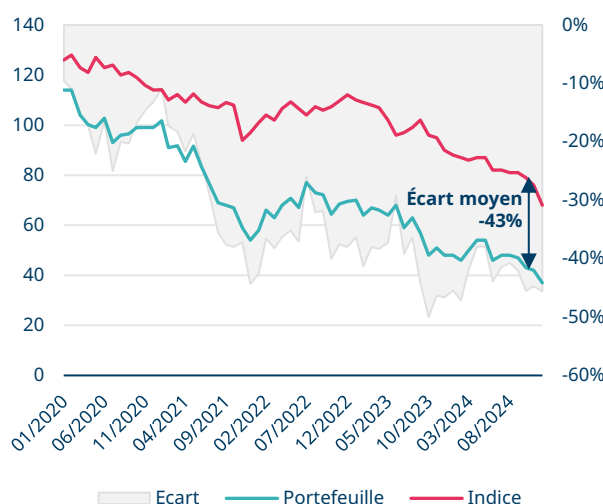
+22,79 %

Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

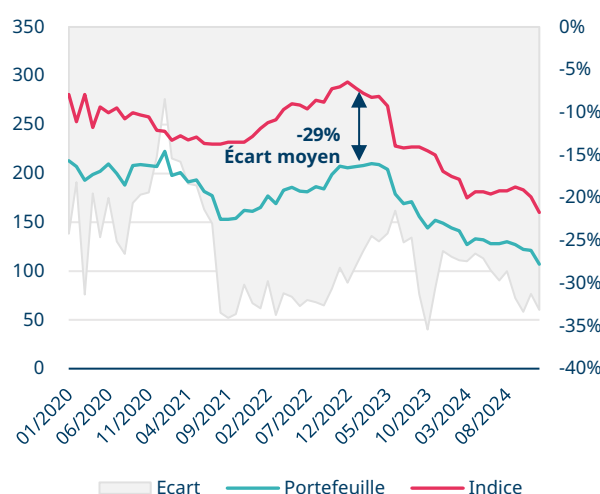
Répartition par scope au 31/12/2024 de l'intensité carbone du portefeuille



Évolution des émissions carbone par million d'euros investi depuis 12/2019



Évolution des émissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires depuis 12/2019



Sources : CPRAM, Trucost

Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.
Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Plus de détails et définitions en page 18.

Financement de projets de réduction ou de séquestration carbone

Depuis 2021, CPRAM a initié une démarche de compensation carbone dite volontaire (par opposition aux marchés de la compensation réglementaire). Il est important de noter que cette démarche ne contribue pas aux ambitions net zéro des fonds. Elle consiste à financer directement des projets de réduction de gaz à effet de serre (GES) ou de séquestration de GES à hauteur des émissions financées indirectement par nos investissements. La nature des projets est variée : développement de l'éolien, préservation forestière ou encore fourniture de foyers de cuisson améliorés.

Nous considérons que toute démarche de compensation carbone a du sens si et seulement si elle intervient après la réduction préalable de l'empreinte carbone de nos portefeuilles ; ce que nous avons pu illustrer dans les pages précédentes.

La sélection des projets de compensation carbone volontaire est très encadrée et validée par des standards de certification. Le financement s'effectue en acquérant des crédits carbone. Un crédit carbone correspond à 1 tonne équivalent de CO₂ évitée ou séquestrée par le projet. CPRAM achète ainsi un montant de crédits carbone équivalent aux émissions carbone induits par nos investissements dans les entreprises en portefeuille telles que publiées dans nos reportings.

Pour l'exercice clôturé au 31/07/2024, cela correspond à un montant de 118 907 crédits carbone répartis entre plusieurs projets en Inde et au Brésil.

Les projets retenus sont certifiés par Verified Carbon Standard (VERRA/ VCS)²¹.

Comment fonctionne le calcul des crédits carbone à financer ?

A la fin de l'exercice comptable, nous mesurons l'empreinte carbone moyenne²² (relevé mensuel sur un an) des portefeuilles concernés en millions d'euros investis²³.

Nous la multiplions par l'encours moyen de chaque fonds (relevé trimestriel sur un an) pour obtenir l'empreinte carbone à compenser et par conséquent les crédits carbone à acheter pour annuler les émissions induites par les investissements des fonds.

Par exemple pour le fonds

CPR Invest – Climate Action :

51 téq CO₂
x 1 553,17 millions d'euros
79 211 crédits carbone

Une sélection encadrée et des standards de certification

Pour être éligibles, les projets doivent respecter un ensemble de conditions. Tout d'abord, pour garantir l'intégrité environnementale d'un projet de compensation, il faut prouver l'additionnalité des réductions d'émissions de GES c'est-à-dire que ces réductions d'émissions n'auraient pas pu voir le jour sans le financement prévu. Les crédits ne peuvent être revendiqués que par une seule entité via un numéro de série unique.

Ensuite, les standards de certification des projets sont impératifs pour définir les exigences relatives à la qualité des crédits carbone générés par des projets ou par la séquestration de GES. Le respect des exigences formulées par les standards est assuré par des organismes de certification qui évaluent les projets et émettent des opinions sur leur conformité. A l'origine, le porteur de projet soumet un Project Design Document à un des organismes de certification. Un auditeur habilité étudie le projet et s'il est recevable, il fait l'objet d'un enregistrement auprès du certificateur pour un nombre d'années précis.

Enfin, à un rythme défini selon la nature du projet (annuel ou tous les 3 ans pour les projets forestiers), un audit sur site est réalisé afin de s'assurer que le projet remplit bien son rôle, par la mesure du tonnage de CO₂ évité. Si c'est le cas, l'auditeur émet deux documents officiels : un rapport de vérification et un rapport de suivi, permettant à l'organisme certificateur d'émettre les certificats carbone et de les enregistrer sur le registre carbone officiel externe.

[21] Plus de détails en page 18

[22] Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost.

[23] Données CPRAM au 31/07/2024

L'engagement, un pilier essentiel de notre démarche d'impact

CPRAM s'inscrit pleinement dans la politique d'investissement responsable d'Amundi dont l'engagement est un des piliers essentiels. Ayant pour objectif de promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone, Amundi s'engage auprès des émetteurs autour de **cinq thèmes principaux** :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable ;

Cela passe aussi bien par le dialogue continu avec les entreprises que par le vote systématique aux Assemblées Générales (AG). Ces dernières années, Amundi a plus que doublé les effectifs de ses équipes d'Analyse ESG, Vote et Corporate Governance permettant ainsi de renforcer considérablement ses actions d'engagement avec les entreprises. En 2024, **2 883 émetteurs uniques** ont été engagés par le Groupe contre 2 531 en 2023, 2 115 en 2022 et 1 364 en 2021²⁴. 35% des émetteurs concernés sont situés en Asie, 29% en Amérique du Nord et 26% en Europe. L'activité couvre ainsi entre 57% et 96% des principaux indices.

Au cours de la saison de votes 2024, Amundi a participé activement à 10 515 AG soit un taux de participation de 99 %. Cela représente 109 630 résolutions votées. Au niveau de CPRAM, cela représente **22 529 résolutions** votées concernant **1 461 entreprises et 1 712 AG**.



[24] Source : Amundi au 31/12/2024, retrouver les rapports complets de vote et d'engagement 2024 sur les sites Internet de CPRAM et Amundi

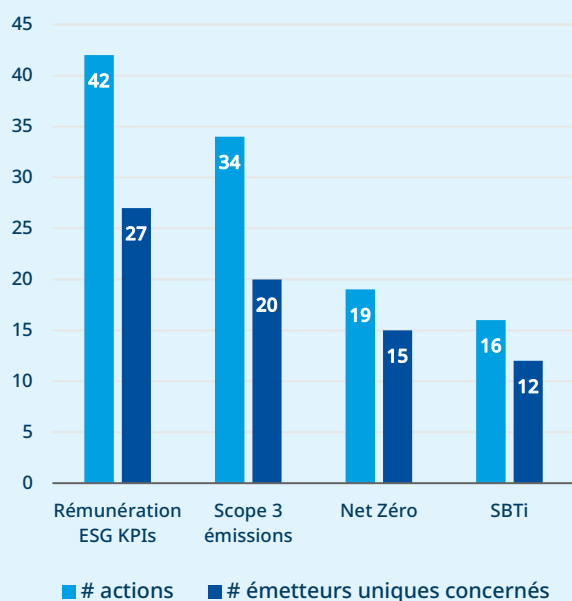
L'engagement sur le climat

La mobilisation des investisseurs et notamment du Groupe en tant que 1^{er} asset manager européen est indispensable pour favoriser la transition énergétique et climatique. En 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant.

En tant que membre actif de l'initiative **Climate Action 100+** lancée lors du One Planet Summit en 2017, Amundi mène des actions d'engagement collaboratif auprès des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre ; le groupe est notamment en charge des secteurs Matériaux de construction et Compagnies aériennes. Amundi est membre du CDP et participe à la campagne d'engagement collaboratif lancée par l'ONG britannique visant à demander à 1 900 entreprises de se fixer des objectifs au travers de l'initiative SBT.

Si l'engagement sur les stratégies Net Zéro des entreprises est un axe prioritaire dans les activités d'engagement d'Amundi, d'autres aspects du changement climatique occupent une place prépondérante. Citons par exemple l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur pour la mesure des émissions de scope 3, la sortie du charbon thermique, les risques physiques et mesures d'adaptation ou encore les émissions de méthane... Le rapport d'engagement 2024 détaille l'ensemble des engagements menés, l'avancement des actions et les perspectives²⁵.

Actions d'engagement sur une sélection de sous-thèmes en lien avec la transition vers une économie bas carbone



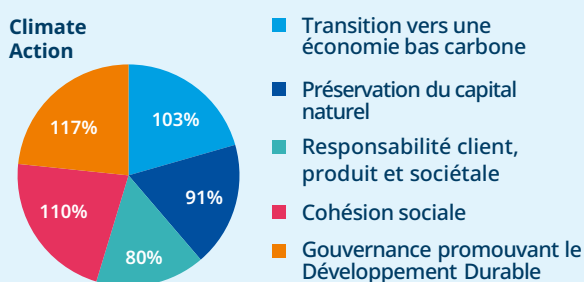
Source : CPRAM

Statistiques concernant les fonds

Sur l'année écoulée, **CPR Invest - Climate Action a participé activement à 97% des Assemblées Générales** représentant 1 052 résolutions votées. Amundi a exprimé au moins un vote « contre » dans 66% des Assemblées Générales.

501 actions d'engagement ont été menées avec les entreprises du portefeuille CPR Invest - Climate Action. Parmi elles, 79 actions couvrant 17 entreprises ont été réalisées dans le cadre d'engagement collaboratif avec d'autres institutions. 70 entreprises représentant plus de 90% des investissements en portefeuille ont été concernées par au moins une action d'engagement. Cela inclut les plus gros contributeurs à l'intensité carbone du portefeuille. Ces derniers sont principalement concernés par des actions d'engagement sur la transparence de leurs émissions de scope 3 car ils ont déjà fait valider leurs objectifs de réduction auprès de l'initiative SBT.

Evolution des émissions carbone par million d'euros investi depuis 12/2019



Source : CPRAM

Différents thèmes sont déclinés pour répondre à des enjeux spécifiques aussi bien de transparence sur les pratiques, de publication de données, de politiques ou encore d'ambitions sur des problématiques environnementales matérielles avec le secteur d'activité des entreprises.

Vous trouverez dans l'illustration les principales actions d'engagement par sous-thème menées avec les entreprises du portefeuille Climate Action en 2024.

[25] <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/investissement-responsable/documentation-esg>

Thème d'engagement : Transition vers une économie à faible émission de carbone

Position et priorités d'Amundi

Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ou 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels nécessite une transformation majeure de nos économies qui ne sera réalisée que si les gouvernements, les clients, les entreprises et les marchés financiers unissent leurs efforts. Malgré de nombreux engagements publics, les progrès ont été lents. La collaboration entre les secteurs et les parties prenantes reste essentielle. Cependant, dans un contexte économique plus difficile et avec des progrès stagnants, une approche pragmatique a ses mérites.

Amundi reste engagé à lutter contre le changement climatique aux côtés de clients également motivés. Notre stratégie d'engagement repose sur un travail constructif avec les émetteurs pour identifier des actions significatives qu'ils peuvent entreprendre, équilibrant les impératifs climatiques avec les intérêts des investisseurs.

Nos activités d'engagement sont guidées par un objectif. Les plus grands émetteurs sont prioritaires, car ils peuvent avoir l'impact le plus significatif sur le changement climatique. Le pool d'engagement est ensuite élargi pour inclure l'ensemble de la chaîne de valeur, car la transition vers une économie à faible émission de carbone induit un changement de tout l'écosystème. Pour la planification de l'engagement, notre approche détaillée de recherche sur les principes fondamentaux et d'analyse contextuelle s'est avérée essentielle, plus que jamais, pour obtenir des résultats pragmatiques et positifs dans le monde réel.

Au total, Amundi a engagé plus de 1 600 émetteurs uniques sur le climat en 2024. Les principaux sujets que nous avons abordés ne diffèrent pas beaucoup des engagements passés, car Amundi croit qu'une collaboration cohérente et à long terme avec les émetteurs produira les meilleurs résultats. Nous avons engagé des discussions avec des émetteurs et des entreprises de services financiers sur l'importance de décarboniser les chaînes d'approvisionnement, les produits et les portefeuilles. Les thèmes clés comprenaient le charbon thermique, qui est un sujet prioritaire pour Amundi depuis 2019, la réduction du méthane et l'atténuation et l'adaptation aux risques climatiques physiques, parmi bien d'autres.

Notre concentration sur l'adaptation est un exemple parfait de l'approche pragmatique d'Amundi, reconnaissant qu'un certain degré de changement climatique est inévitable. En anticipant comment cela impactera leurs opérations, les émetteurs

peuvent préparer leurs entreprises pour l'avenir tout en protégeant leur viabilité à long terme et leur capacité à générer de la valeur pour les investisseurs.

Élan d'engagement et perspectives

Les progrès observés en 2024 étaient encourageants. Au cours de l'année, parmi d'autres sujets, Amundi a engagé des discussions avec 226 émetteurs uniques sur la sortie du charbon thermique. Parmi ceux-ci, environ 55 % étaient des entreprises précédemment exclues de nos fonds ouverts actifs et de nos ETF ESG.

Amundi s'est engagé à sortir du charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 pour le reste du monde, c'est pourquoi Amundi analyse chaque stratégie de sortie pour évaluer si les émetteurs sont alignés avec le calendrier de sortie déclaré par Amundi ou n'ont plus de revenus liés au charbon. En fonction des progrès, Amundi a engagé des discussions en conséquence avec chaque émetteur, en tenant compte de ces évaluations :

- Les émetteurs « éligibles mais pas encore alignés » représentaient respectivement 53 % et 54 % des émetteurs soumis à la sortie de 2030 et 2040.
- Les émetteurs « sans revenus liés au charbon » représentaient respectivement 21 % et 23 % des émetteurs soumis à la sortie de 2030 et 2040.

La position d'Amundi sur le charbon est inébranlable et nous continuerons à travailler avec les émetteurs pour les encourager à trouver des sources d'énergie alternatives. Amundi soutient également les efforts des émetteurs pour réduire les émissions de méthane.

Les changements réglementaires et l'évolution des sentiments envers le changement climatique dans certaines parties du monde signifient que l'élan a faibli dans certains domaines. Nous reconnaissons également qu'une grande partie de l'action significative nécessaire pour traiter adéquatement le changement climatique implique de modifier l'infrastructure physique, ce qui nécessite un temps et un investissement considérables.

Amundi développe et affine continuellement notre approche d'engagement, en s'appuyant sur les connaissances et l'expertise acquises lors de nos interactions avec les émetteurs. Cela signifie qu'Amundi est davantage en mesure d'identifier les obstacles systémiques et de travailler avec les émetteurs pour s'adapter et, lorsque cela est possible, surmonter les obstacles sur leurs parcours respectifs de décarbonisation.

Cas d'engagement avec une entreprise européenne de semi-conducteurs sur le calcul et la publication des émissions de scope 3²⁶

2024 marque le début d'une action d'engagement sur le reporting de Scope 3 avec un fabricant européen de semi-conducteurs et de composants de semi-conducteurs. Si Amundi engage depuis 2020 avec l'entreprise pour établir un objectif de réduction carbone basé sur la science via l'initiative SBT, les calculs sur le scope 3 restent un défi.

Contexte :

En 2024, l'entreprise a proactivement contacté Amundi, exprimant des préoccupations concernant la faisabilité de fixer un objectif de Scope 3 en l'absence de directives claires pour le secteur des semi-conducteurs. Plus précisément, les directives SBTi pour les semi-conducteurs ne sont pas encore disponibles. Une initiative sectorielle, le Consortium de l'Industrie des Semi-conducteurs, travaillait sur des directives de Scope 3, mais celles-ci n'étaient pas disponibles au moment où l'engagement a commencé.

Actions d'Amundi :

En première étape, Amundi s'est concentré sur la fourniture de conseils à l'entreprise concernant le reporting de Scope 3, qui servirait de base à la définition d'objectifs mais démontrerait également aux investisseurs que l'entreprise développe une stratégie pour aborder la question. En l'absence de directives méthodologiques claires pour le secteur de la part d'autorités reconnues, Amundi a élaboré un ensemble de recommandations pour l'entreprise en utilisant les meilleures pratiques d'autres secteurs, tels que les équipements électriques.

Objectifs de l'engagement :

Les principaux objectifs de notre engagement étaient d'encourager l'entreprise à envisager de :

- Déclarer l'utilisation des produits et l'efficacité des produits dans les principales catégories ainsi que l'amélioration de l'efficacité des produits d'une année sur l'autre.
- Reporter les données d'intensité dans la phase d'utilisation des produits.
- Partager des connaissances avec les clients sur l'utilisation responsable des produits et les opportunités dans l'utilisation des énergies renouvelables.
- Rejoindre une initiative sectorielle, telle que le Consortium pour le Climat des Semi-conducteurs, pour faciliter l'apprentissage à l'échelle de l'entreprise et l'échange de meilleures pratiques avec des pairs.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur :

L'entreprise a été réceptive à nos recommandations. Elle a partagé des travaux déjà en cours en interne sur lesquels les calculs et le reporting de Scope 3 pourraient être basés, y compris des évaluations du cycle de vie des produits. Elle a également noté un intérêt pour l'efficacité énergétique des produits de la part des clients. L'entreprise était prudente quant au reporting sur l'utilisation des produits : un défi étant la nature polyvalente de ses produits limitant sa capacité à tracer leur utilisation finale. Néanmoins, de tels calculs pourraient être effectués sur la base de la part de marché et rapportés avec des hypothèses clairement énoncées.

Prochaines étapes :

Nous continuerons notre action avec l'entreprise en 2025 pour suivre ses progrès. Bien que nous comprenions que la plupart des objectifs d'engagement pourraient prendre du temps à être abordés, nous voyons des opportunités plus immédiates pour accélérer l'engagement des clients et la participation à des initiatives climatiques sectorielles.



[26] Exemple donné à titre d'illustration.

Glossaire

2024 marque le début d'une action d'engagement sur le reporting de Scope 3 avec un fabricant européen de semi-conducteurs et de composants de semi-conducteurs. Si Amundi engage depuis 2020 avec l'entreprise pour établir un objectif de réduction carbone basé sur la science via l'initiative SBT, les calculs sur le scope 3 restent un défi.

Données carbone :

Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : Ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : Ensemble de toutes les autres émissions indirectes en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Émissions carbone en million d'euros investis : cet indicateur permet de quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille.

Intensité carbone en million d'euros de chiffre d'affaires : cet indicateur permet de quantifier les émissions carbone de la chaîne de valeur des émetteurs en portefeuille par million d'euros de chiffre d'affaires généré. Il est égal à la somme pondérée des empreintes carbone des titres le composant.

CDP : basée au Royaume-Uni, Carbon Disclosure Project est une organisation non gouvernementale qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises.

L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un projet conjoint du CDP, du Global Compact des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF. Elle vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction (aussi appelés cibles) de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les secteurs d'activité et en cohérence avec les préconisations scientifiques.

L'objectif est de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonation requis pour contenir l'augmentation des températures mondiales.

SBTi a élaboré une méthodologie pour évaluer l'alignement climatique d'une entreprise en fonction de son objectif de réduction des émissions de GES. Les critères pris en compte sont : les scopes 1 et 2 comprenant toutes les émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol 19), un objectif cible projeté et atteint dans une période comprise entre 5 et 15 ans et un objectif à minima cohérent avec les données scientifiques pour établir un maintien de l'élévation de la température moyenne mondiale inférieur à 2°C par rapport aux températures préindustrielles, l'objectif fortement recommandé par le GIEC étant de 1,5°C.

Verra est une organisation à but non lucratif qui gère le principal programme de crédit carbone au monde, le programme Verified Carbon Standard (VCS), ainsi que d'autres programmes de normes dans les marchés environnementaux et sociaux. Créé en 2006, le VCS est le standard volontaire le plus couramment utilisé ; il représente actuellement environ 50% du marché volontaire. Il met l'accent sur la qualité des économies des GES et accorde une attention particulière à s'assurer que les réductions d'émissions des projets sont réelles, mesurables, vérifiables et supplémentaires. De nombreuses méthodologies différentes peuvent être utilisées pour certifier un projet VCS et peuvent se rapporter à l'énergie, à l'agriculture, à la foresterie ou aux déchets. <https://verra.org/>

Disclaimer

Document à destination des investisseurs professionnels

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Pour plus d'informations sur le fonds, veuillez vous référer au prospectus publié sur le site internet CPRAM <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/products/LU1902443420>

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Cette brochure n'est pas à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des «U.S. Persons», telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Investir implique un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Veuillez vous référer au prospectus/document d'informations clés (DIC) et au reporting avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour plus d'informations, consulter le site de CPRAM, www.cpram.com.

Toutes les informations présentées sont réputées exactes à fin mars 2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR Asset Management.

Les informations MSCI sont exclusivement destinées à votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante d'un instrument financier, produit ou indice. Aucune des informations MSCI n'est destinée à tenir lieu de conseil en investissement, ni de recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) toute sorte de décision d'investissement, et ne saurait être invoquée à ce titre. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute analyse, prévision ou prévision de performance future. Les informations MSCI sont fournies « en l'état » et l'utilisation de ces informations suppose d'assumer l'intégralité du risque lié à toute utilisation de ces informations. MSCI, chacune de ses sociétés affiliées et les autres personnes impliquées dans la compilation, le calcul ou la création de toute information MSCI (collectivement désignées les « Parties MSCI »), ou en lien avec ces activités, déclinent expressément toute garantie (y compris, sans s'y limiter, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de ponctualité, de non-contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) concernant ces informations. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas une Partie MSCI n'aura de responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans s'y limiter, les pertes de bénéfices) ou tout autre dommage.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 61 461 945 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 91-93, boulevard Pasteur, CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - France - 399 392 141 RCS Paris

Publié en décembre 2025.

Document ID : 5158111

Amundi,
un partenaire de confiance qui
agit chaque jour dans l'intérêt
de ses clients et de la société



amundi.com